

Crise sanitaire : que faire ?

SUD éducation 93 vous conseille ! -----

Union
de
Solidaires

éducation
Sud93

vendredi 26 mars 2021

La situation sanitaire s'est considérablement aggravée cette dernière semaine en Seine Saint Denis. SUD éducation 93 est interpellé quotidiennement par des personnels qui s'inquiètent pour leur santé et leur sécurité. Trop souvent, les chefs n'informent pas les collègues au sujet des procédures et les laissent dans l'incertitude.

Pour lire le protocole : consultez la FAQ du ministère : <https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

1- Comment définir les « cas contact » ?

Selon la FAQ du ministère, vous êtes cas contact lorsque vous avez été en contact avec une personne positive sans masque.

En maternelle, en élémentaire et dans le 2nd degré : la classe ferme dès qu'il y a un cas positif dans une classe.

En salle des personnels : vous êtes cas contact, lorsqu'une personne testé·e positif·ve vous a déclaré à l'assurance maladie. L'ARS vous reconnaît cas contact lorsque vous avez été en contact direct sans masque avec un personne testé·e positif·ve.

Dans la famille ou l'espace privé : si vous avez été en contact sans masque avec une personne testé·e positif·ve, l'ARS vous informe que vous êtes cas-contact.

2- Je suis « cas contact », que dois-je faire ?

L'ARS vous informe que vous êtes cas-contact, vous devez en informer votre hiérarchie, le chef d'établissement dans le 2nd degré, l'IEN dans le 1^{er} degré (même pour les AESH : ce n'est pas le directeur ou la directrice qui décide!).

Votre hiérarchie doit vous donner une ASA (une Autorisation Spéciale d'Absence) et vous donne l'ordre de ne pas vous rendre sur votre lieu de travail. Vous ne devez pas être placé·e en arrêt maladie. Vous devez aller faire un test 7 jours après le dernier contact avec la personne positif·ve.

Exemple de mail à votre hiérarchie :

Madame, Monsieur,

J'ai été informé par l'ARS que j'étais cas contact / Un membre de mon foyer a été testé positif au Covid-19. Je vous prie de bien vouloir m'indiquer la marche à suivre et de m'envoyer l'Autorisation Spéciale d'Absence prévue par les textes réglementaires.

Je vous remercie d'avance.

Bien cordialement

[Signature]

3- Multiplication des contaminations dans votre école ou dans votre établissement scolaire, que faire ?

SUD éducation 93 appelle les personnels à se mobiliser y compris par la grève ou l'usage du droit de retrait.

Pour savoir comment écrire dans le RSST et/ou faire usage du droit de retrait, retrouvez la fiche de SUD éducation 93 : [Des outils pour protéger votre santé et votre sécurité au travail](#)

Pour agir collectivement, SUD éducation 93 propose aux équipes des modèles de courriers :

Pour demander une campagne de tests dans l'établissement :

Madame, Monsieur,

Les personnels de l'école/du collège/du lycée de [ville] sont particulièrement inquiets et inquiètes de la multiplication des cas de Covid-19 parmi les élèves et les personnels.

À ce jour, nous comptons [nombre] de classes fermées, de [nombre] de personnels en éviction.

Par conséquent, nous demandons que soit réalisée au plus vite une campagne de tests pour les personnels et les élèves.

Les personnels de

Pour demander des adaptations :

Madame, Monsieur,

Les personnels de l'école/du collège/du lycée de [ville] sont particulièrement inquiets et inquiètes de la multiplication des cas de Covid-19 parmi les élèves et les personnels.

À ce jour, nous comptons [nombre] de classes fermées, de [nombre] de personnels en éviction.

Nous demandons que des mesures soient prises au plus vite. Il faut adapter les emplois du temps afin de réduire le nombre d'élèves par classe en passant en demi-groupe / il faut envisager des mesures de protection des élèves et des personnels en étudiant la possibilité de fermer l'école/l'établissement.

Les personnels de

Face à cette situation et au vu des dernières annonces, SUD éducation appelle l'ensemble des personnels, en fonction des situations sanitaires locales, à user des moyens à leurs dispositions pour protéger leur santé et obtenir satisfaction sur leurs revendications :

-en se réunissant en Assemblée générale pour définir leurs revendications

-en utilisant au besoin le droit de grève et le préavis déposé par SUD éducation couvrant l'ensemble des personnels

-en utilisant au besoin leur droit de retrait, en se rapprochant pour cela de leur syndicat SUD éducation local.

SUD éducation se réserve la possibilité de lancer un appel à une mobilisation nationale si la situation perdure ou s'aggrave encore.